



Téléphonie

IMPERSONNEL ET PAYANT...

En octobre 2009, l'UFC-Que Choisir alertait l'ARCEP sur le fait que SFR, venait d'exclure des communications illimitées, les appels vers le numéro de SOS Amitié... Ce numéro, commençant pourtant par 01, devenait subitement un numéro surtaxé, facturé à 34 centimes la minute !

Alerté par cette pratique, le gendarme des télécoms ouvrait alors une enquête administrative deux mois plus tard. Celle-ci est aujourd'hui terminée et l'Autorité « estime que les pratiques des opérateurs de boucle locale (fixe ou mobile) consistant à exclure certaines communications téléphoniques de leurs offres d'abondance apparaissent dommageables pour les utilisateurs appelants et appelés et doivent donc disparaître rapidement. »

Avec SFR, Free serait également concerné par cette annonce, tandis qu'Orange et Bouygues Telecom feraient cette fois, office de bons élèves. En cause, la facturation de numéros géographiques (01, 02, 03, 04 ou 05), censés être gratuits et normalement compris dans leurs offres... Une facturation qui concernera un opérateur de cartes prépayées, un serveur d'informations vocales, des services pour adultes, ou encore des entreprises qui utiliseraient des serveurs vocaux...

Pourtant, les deux opérateurs se justifient avec des CGV spécialement mises à jour. Au 1er janvier 2010, Free indiquait que seuls les communications interpersonnelles étaient comprises dans l'offre, puis les définissait ainsi :

« Désigne l'ensemble des communications électroniques, parmi lesquelles les communications téléphoniques, entre des utilisateurs finals particuliers ou professionnels, qui ne sont pas réalisées dans le cadre de l'accès à un service à valeur ajoutée. Par exemple, ne peuvent être considérées comme des communications interpersonnelles des appels vers des plate-formes de services (services d'information vocaux, conversationnels, jeux, adultes, ainsi que passerelles d'accès à des services de reroutage d'appels, par cartes ou non) accessibles au moyen de numéros dédiés géographiques, mobiles et non-géographiques. »

Insuffisant pour l'ARCEP, qui demande aux opérateurs de, « a minima, publier ex ante la liste des numéros exclus, ainsi qu'une information sur la tarification indiquée automatiquement, avant la mise en relation, pour tout numéro exclu. »

Un premier constat sera alors dressé dès cet automne. Le communiqué de presse est disponible en intégralité ici : [http://www.arcep.fr/index.php?id=8571&tx_gsactualite_pi1\[uid\]=1296&tx_gsactualite_pi1\[annee\]=&tx_gsactualite_pi1\[theme\]=&tx_gsactualite_pi1\[motscl\]=&tx_gsactualite_pi1\[backID\]=26&cHash=df5d79954b](http://www.arcep.fr/index.php?id=8571&tx_gsactualite_pi1[uid]=1296&tx_gsactualite_pi1[annee]=&tx_gsactualite_pi1[theme]=&tx_gsactualite_pi1[motscl]=&tx_gsactualite_pi1[backID]=26&cHash=df5d79954b)

Téléphonie mobile

DERNIER DÉCRET AVANT LA CHASSE

Hadopi n'a plus besoin de rien pour exister. Le dernier décret qu'il manquait à la loi pour qu'elle soit applicable, vient juste de paraître.

Il précise notamment, que les FAI auront huit jours pour transmettre l'identité et les coordonnées des abonnés pris en flagrant délit de piratage. Aussi, l'Hadopi pourra exiger à ces mêmes FAI, des journaux de connexion ainsi que toutes autres données relatives au trafic généré par l'abonné et ce, sous un délai de quinze jours...



Par contre, toujours pas de chiffre exact quant aux sommes que l'Hadopi versera aux FAI en contrepartie de ces requêtes. Rien non plus sur la labellisation des moyens de sécurisation que l'abonné devra mettre en place chez lui dès le premier mail d'avertissement reçu...

Que nenni, l'Hadopi n'attendra pas cette étape et devrait commencer à sévir dès le mois prochain. Vivement !

Source : <http://www.pcinpact.com/actu/news/58489-hadopi-decret-procedure-commission-ayants-droit.htm>



Free

SAVE THE DATE ?

Recevoir une invitation aussi tôt, c'est assez rare pour être souligné... Cela cacherait-il une annonce grosse comme une V6 ? Quoi qu'il en soit, votre rédacteur a déjà reçu son invitation pour la présentation des résultats semestriels d'Iliad, qui aura lieu le... 31 août... Et si elle était là ?